

GE_GERICHTE ATAS/567/2008 vom 13. Mai 2008

GE Cour de justice, 2008-05-13, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_567_2008

FR: GE_GERICHTE ATAS/567/2008 du 13 mai 2008

IT: GE_GERICHTE ATAS/567/2008 del 13 maggio 2008

Erwägungen

E. 1

Donne acte à LA CAISSE CANTONALE GENEVOISE DE COMPENSATION que la somme due par le recourant, dans le cadre de la présente procédure, est réduite de 8'400 fr. à 5'640 fr., vu le complément différentiel dû au recourant.

E. 2

L'y condamne en tant que de besoin.

E. 3

Donne acte à Monsieur T_____ de son engagement de régler d'une part la somme de 3600 fr. par mensualités de 900 fr., d'autre part le solde restant, de 2040 fr., par six mensualités de 340 fr., selon les modalités prévues avec la Caisse.

A/4520/2007 - 3/3 -

E. 4

L'y condamne en tant que de besoin.

E. 5

Dit que la procédure est gratuite.

La greffière

Florence SCHMUTZ

La Présidente :

Isabelle DUBOIS

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.